

# La Hala'ha DE LA SEMAINE

POURQUOI LES ENDEUILLÉS RÉCITENT-ILS LA PRIÈRE DU KADDICH ?

Au cours de la prière (du soir, du matin, de l'après-midi, des jours de semaines, du Chabbat et des fêtes), l'officiant récite plusieurs formes du Kaddich. Les endeuillés – durant les onze mois qui suivent le décès d'un proche – récitent plus particulièrement celui qui est appelé le «Kaddich des endeuillés» qui est aussi récité à chacune des prières du jour anniversaire hébraïque du décès.

S'il n'y a pas de fils qui puisse réciter le Kaddich, on dédommagera un homme – ou plusieurs – afin qu'il récite le Kaddich pour le repos de l'âme du défunt durant l'année.

Le Choul'hane Arou'h (code de lois juives) précise que le Kaddich n'est récité que trente jours pour une épouse, un frère, une sœur ou un enfant – que D.ieu nous en préserve !

Le Kaddich est rédigé en Araméen, qui était la langue parlée par la majorité des Juifs à l'époque talmudique.

La récitation du Kaddich par un proche parent est un grand mérite pour l'âme du défunt et il est réconfortant de savoir que nos actions (et nos prières) dans ce monde physique affectent positivement les âmes de ceux qui se trouvent dans le monde entièrement spirituel. En effet, cette prière évoque la grandeur de D.ieu ; il exprime notre croyance absolue dans le Tout Puissant et Ses capacités illimitées. Cette «réflexion» de la part de l'endeuillé prouve que ceux que le défunt a laissés dans ce monde reconnaissent que tout ce qui arrive est finalement pour le bien puisque tout vient de D.ieu.

Le plus beau souvenir que le défunt laisse ici-bas est une famille prête à se dévouer pour D.ieu et le peuple juif, même dans les moments de peine.

Les mots du Kaddich prononcés par les endeuillés représentent un grand mérite pour l'âme au moment du jugement ; c'est aussi pour cette raison que nombreux sont ceux qui s'engagent à accomplir davantage de Mitsvot en l'honneur du défunt, en particulier en contribuant à des caisses de Tsedaka (charité) afin d'ajouter à la vie.

F. L. (d'après Yeruchem Eilfort – www.chabad.org)

Bénéficiez de **15% de remise** + d'une **deuxième paire offerte** avec le code "LA SIDRA"

**VOTRE OPTICIEN A PLEINE VUE**

Nos opticiens vous reçoivent dans les 4 boutiques A PLEINE VUE  
37 Avenue Jules Cantini ③ / 35 Avenue du Prado ④  
56 rue de Rome ① / 13 Avenue Maréchal Foch ②

OPTICIEN A PLEINE VUE

## DANYBERD TRADITIONAL CLOTHES

**AIX-EN-PROVENCE**

3 bis rue Fernand Dol

04 42 27 58 69

**MARSEILLE**

163 rue Paradis

04 91 02 48 31



New Home Immo

L'agence NEW HOME IMMO 78 Rue Edmond Rostand 13006 Marseille, vous accueille du lundi au vendredi de 09h30 à 19h30.  
Acquisition en résidence principale, investissement locatif, locaux commerciaux, vente, location et gestion locative (assu loyers impayés).

N'attendez plus, contactez nous vite et confiez nous votre bien au 04.91.92.62.57. David ATTALI au 06.13.14.31.38.  
Consultez notre sélection de biens sur notre site www.newhomeimmo.com.

LA MAISON MICKAËL  
Cocher Beth Din de Marseille

21 promenade Georges Pompidou - 13008 Marseille  
Tél. 04 91 225 203 - 06 999 6 1000  
info@lamaisonmickael.fr www.lamaisonmickael.fr

- Parking Privé et Gratuit à disposition de notre clientèle - Réservation fortement conseillée

Poisson d'Or BIJOUX

4, Rue Francis Davso - 13001 Marseille  
04 91 33 30 57

A la mémoire de nos chers disparus :  
Lydia, Aaron et Louise YAFFI ז"ל

Les fées maison  
GARDE D'ENFANTS – SORTIE D'ECOLE – MENAGE

Une agence de valeurs  
Qualité Confiance Proximité

REJOIGNEZ NOUS VITE !

178 rue paradis 13006 Marseille  
04 65 85 00 46  
Contact@fees-maison.fr  
www.fees-maison.fr

# La Sidra DE LA SEMAINE

Jeûne du 9 av mercredi & jeudi 30 juillet  
start : mer 21h03  
end : jeu 21h35

18<sup>ème</sup> année

## DEVARIM

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

### Résumé

Le 1er Chevat, Moché entame, devant l'assemblée du peuple d'Israël, la répétition de la Torah, évoquant les événements passés et les lois données, au cours de leur voyage de quarante ans dans le désert. Il reproche au peuple ses manquements et ses iniquités et les enjoint d'observer la Torah et ses mitsvot, en héritage éternel. Moché rappelle qu'il a nommé des juges et des magistrats, le voyage depuis le Sinaï dans le grand et effrayant désert, l'épisode des explorateurs et sa conséquence : la mort de cette génération dans le désert. «Et contre moi aussi, ajoute Moché, D.ieu a été en colère, à cause de vous et m'a dit : Toi non plus n'y entreras pas». Moché relate également certains événements récents : le refus de Moav et d'Amnon de laisser passer le peuple par ses terres, les guerres contre Si'hon et Og et l'installation des tribus de Reouven, Gad et une partie de Menaché. Il donne enfin son message à son successeur Yehochoua qui conduira le peuple dans les guerres de conquête : «Ne les crains pas, car l'Eternel, ton D.ieu combattra pour toi».

### Le 9 Av

Deux chérubins d'or se tenaient de part et d'autre du couvercle de l'Arche Sainte, dans le Temple. Nos Sages relatent que lorsque le Peuple juif agissait conformément à la volonté de D.ieu, les chérubins se faisaient face et étaient enlacés. Quand le Peuple juif se montrait rebelle, les chérubins ne se regardaient pas et faisaient face aux murs opposés.

Quand les conquérants pénétrèrent dans le Saint des Saints, ils virent les chérubins enlacés. Ils les emportèrent sur la place du marché et les exposèrent, s'exclamant : «Comment Israël peut-il adorer cela ?».

Comme nous le savons, durant la destruction du Temple, D.ieu «déversa Sa colère comme du feu ; D.ieu était comme un ennemi». Pourquoi donc les chérubins s'enlaçaient-ils avec amour, au moment d'une telle colère apparente ? Si leur position devait refléter les relations fluctuantes entre D.ieu et Israël, que signifiait cette accolade alors qu'«Il brisa, dans une rage féroce, l'honneur d'Israël» ?

L'on peut résoudre ces questions à travers une meilleure compréhension de notre relation avec D.ieu. A un certain niveau, le lien dépend de la conduite d'Israël. Si Israël est méritant, il sera récompensé. S'il pêche, il sera puni. C'est dans cette veine que l'exil paraît être une punition, l'expression de la colère de D.ieu devant les iniquités d'Israël.

Mais cette perspective ne fait que refléter un niveau de la relation entre D.ieu et Israël. Au-delà de cette connexion, existe une relation plus profonde, un niveau dans lequel les enfants d'Israël sont «les enfants de l'Eternel, ton D.ieu». Le Baal Chem Tov insiste encore davantage sur cette métaphore parent-enfant. D.ieu chérit chaque Juif avec l'amour d'un père pour son fils unique, qui lui est né dans son âge avancé.

Un père n'aime pas son fils unique parce qu'il est vertueux ou obéissant. Il l'aime profondément, résolument et inconditionnel-

suite p. 2



HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DE CHABBAT DEVARIM

MARSEILLE  
Entrée : 20h51  
Sortie : 21h58

Edito

## Quelle semaine ?

Terrible semaine que celle qui précède le 9 Av, jour anniversaire de la destruction du premier et du second Temple de Jérusalem. Semaine de tristesse et de souvenir tragique. Sans doute... Et du reste les prescriptions de la loi juive sont là pour rappeler ce caractère incontournable de la période. Pourtant, on le sait : seule la joie nous conduira à la victoire – en l'occurrence l'effacement de toutes traces des drames passés. Le mot est connu : lorsqu'un soldat part au combat, il y va, un chant de joie sur les lèvres alors qu'il se rend au cœur du danger. Et c'est par cette joie qu'il remportera la bataille. C'est dans une telle situation que cette semaine nous trouve. Et avec un accent plus fort du fait que, le 9 Av tombant, cette année, un Chabbat où tout jeûne est interdit, il est reporté au lendemain. La joie doit donc rester présente ; reste à définir comment.

La Torah est définie comme «réjouissant le cœur de l'homme». C'est dire que son étude est un motif de réjouissance d'autant plus légitime que, nous est-il enseigné, «Sion sera libéré par la justice», c'est-à-dire par l'étude de la Torah. Si tout dépend de notre attitude, n'est-il pas, par nature, urgent d'entreprendre l'œuvre nécessaire ? Etude de la structure du Temple – cela a été dit ; conclusion quotidienne de l'étude d'un traité du Talmud – toute la semaine à 14h30 sur Radio J. Transformer le temps que nous vivons, et ainsi le monde tel que nous le connaissons : c'est l'enjeu.

Et, ne l'oublions pas, ce Chabbat est veille du jeûne puisque ce dernier est repoussé au dimanche. Par lui-même, il écarte toute tristesse au point que rien ne doit y transparaître d'un tel sentiment sous peine de porter atteinte à la plénitude du jour. Il faut ainsi le vivre au plus haut degré, être conscient que ce Chabbat est celui «de la vision» – où D.ieu nous montre le troisième Temple prêt à réapparaître en ce monde, à son endroit. En manière d'encouragement et comme pour nous dire : le temps est venu, c'est à chacun d'agir.

Laissons donc aller, plus que notre imagination, notre perception la plus aigüe et notre sens de l'histoire. Animés de l'enthousiasme dont sont dignes les grandes causes, avançons encore, portés par cette joie intérieure que seule l'attachement à la Torah et à ses enseignements confère. C'est aujourd'hui que nous édifions demain et c'est l'avenir qui attend notre réponse et notre action.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

Beth Habad Marseille centre

bhm6.fr

Vente et vérification de Téflines & Mézouzot  
Librairie Habad - Services religieux  
22 rue St Suffren - 13006 Marseille  
Rav Yossef Elgrishi - 06 52 23 77 41

A partir du dim 19 juillet Pose des Téflines : 5h06 Heure limite du Chema : 10h Roch 'Hodech AV : mer 22 juil

Si vous souhaitez dédier la "Sidra de la Semaine" à la mémoire d'un défunt ou passer une annonce publicitaire, contactez-nous au 06 52 23 77 41



lement, parce qu'il est son fils. Avec ou sans ces qualités, il l'aime. D.ieu aime Israël de la même manière. Quelle que soit notre conduite, nous sommes Ses enfants. C'est la raison pour laquelle même lorsque D.ieu paraît mécontent de nous, Il révèle néanmoins Son amour pour nous dans le Saint des Saints, dans le lieu le plus profond et sacré du Sanctuaire. En filant cette métaphore, nous pouvons également comprendre la colère de D.ieu comme une expression d'amour. Il est écrit : «Celui qui

retient le bâton haït son fils», impliquant ainsi que lorsqu'un parent punit son enfant, il manifeste en réalité son amour. En fait, contre l'instinct naturel qui nous dicte d'excuser la mauvaise conduite et punir l'enfant que l'on chérit démontre un engagement profond et altruiste de la part du parent. Selon ce modèle, l'exil peut être perçu comme un outil temporaire qui vise un but positif. Le dessein de D.ieu, en exilant Son peuple, est de l'élever à un niveau supérieur, et les difficultés endurées, si pénibles qu'elles puissent être,

sont éclipsées par ce projet ultime. La prise de conscience de la nature de ce processus est un élément fondamental pour le faire culminer. Quand un enfant prend conscience de l'amour de ses parents et corrige sa conduite, ses parents ne lui témoignent plus de sévérité. De la même façon, notre prise de conscience de l'amour qu'éprouve D.ieu pour nous nous motivera à faire écho à ces sentiments. Et Son amour ne s'exprimera alors que de façon positive.

## DIMANCHE 19 JUILLET – 27 TAMOUZ

Mitsva négative n° 256 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous montrer dur envers les veuves et les orphelins. Mitsvanégativen°301:C'estl'interdictionquiaétéfaitede colporterle mal. Mitsvanégativen°304:Il nous estinterditdenousvengerlesunsdes autres. Mitsva négative n° 305 : Il nous est interdit de garder rancune.

## LUNDI 20 JUILLET – 28 TAMOUZ

Mitsva positive n° 11 : Il s'agit du commandement d'étudier la Torah et de l'enseigner.

## MARDI 21 JUILLET – 29 TAMOUZ

Mitsvapositiven°209:Il s'agitdu commandementnous enjoignantderespecterles Maîtresetdenousleverdevanteuxafinde leur rendre hommage.

## MERCREDI 22 JUILLET – 1ER AV

Mitsva négative n° 10 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous intéresser à l'idolâtrie et d'étudier ses pratiques.

Mitsva négative n° 47 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de laisser libre cours à nos pensées au point d'admettre des opinions contraires à celles enseignées par la Torah.

Mitsva négative n° 60 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de blasphémer le Grand Nom de l'Eternel.

Mitsva négative n° 6 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de servir les idoles.

Mitsva négative n° 5 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous prosterner devant une idole.

Mitsva négative n° 2 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de fabriquer des idoles pour les servir.

Mitsva négative n° 3 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de fabriquer des idoles destinées à être servies, même pour d'autres personnes et même si celui qui nous l'a demandé est un non-juif.

Mitsva négative n° 4 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de fabriquer des formes humaines en métal, pierre, bois et autres matières similaires, même si ce n'est pas dans le but de les adorer.

Mitsva négative n° 15 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'entraîner (collectivement) d'autres personnes à pratiquer l'idolâtrie.

Mitsva positive n° 186 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoignant d'exterminer tous les hommes d'une ville passée à l'idolâtrie et de brûler la ville avec tout ce qui s'y trouve.

Mitsva négative n° 23 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de reconstruire une ville mise au ban.

Mitsva négative n° 24 : C'est l'interdiction qui a été faite de profiter de tout objet d'une ville mise au ban.

## JEUDI 23 JUILLET – 2 AV

Mitsva négative n° 16 : Il nous est interdit de séduire, c'est-à-dire, d'inciter un Juif à pratiquer l'idolâtrie.

Mitsva négative n° 17 : Il est interdit à la personne induite en erreur d'aimer le séducteur et de consentir à ses paroles, même s'il n'a pas agi en conséquence.

Mitsva négative n° 18 : C'est l'interdiction qui a été faite à la personne séduite de faiblir dans son aversion envers le séducteur.

Mitsva négative n° 19 : C'est l'interdiction pour la personne égarée d'assister le séducteur s'il se trouve dans une situation périlleuse.

Mitsva négative n° 20 : C'est l'interdiction qui a été faite à la personne égarée de plaider en faveur du séducteur, même s'il connaît un argument en sa faveur.

Mitsva négative n° 21 : C'est l'interdiction qui a été faite à la personne égarée de taire toute charge à retenir contre le séducteur qu'elle connaît et qui pourrait contribuer à le punir.

Mitsva négative n° 26 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de prophétiser au nom d'une idole.

Mitsva négative n° 28 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'écouter la prophétie d'un prophète parlant au nom d'une idole.

Mitsva négative n° 27 : C'est l'interdiction selon laquelle il nous est défendu de faire une fausse prophétie

Mitsva négative n° 29 : Il nous est interdit d'avoir pitié du faux prophète, ni d'hésiter à le mettre à mort s'il prophétise au Nom de l'Eternel.

Mitsva négative n° 14 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de prêter serment en invoquant le nom d'une idole même dans nos relations avec des idolâtres.

Mitsva négative n° 8 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous livrer aux pratiques des détenteurs de l'esprit d'Ov (par lequel on évoquait les morts).

Mitsva négative n° 9 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous livrer aux pratiques du Yide'oni qui constitue également une sorte de culte idolâtre. Voici en quoi il consiste: on prend l'os d'un oiseau dont le nom est "Yido'a", on le met dans la bouche, on brûle des aromates, on fait des invocations et certains rites jusqu'à ce qu'on se trouve dans une sorte de léthargie et tombe en transes et qu'on prédise alors l'avenir. Mitsva négative n° 7 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de livrer une partie de nos enfants à l'idole connue comme à l'époque du don de la Torah sous le nom de Molo'h.

## VENDREDI 24 JUILLET – 3 AV

Mitsva négative n° 11 : Il nous est interdit de fabriquer une stèle auprès de laquelle on se rassemble pour l'honorer, même si on l'érige dans le but de servir l'Eternel.

Mitsva négative n° 12 : Il nous est interdit de faire des pierres taillées pour nous y prosterner même si cette prosternation est destinée à l'Eternel.

Mitsva négative n° 13 : Il nous est interdit de planter des arbres dans le Temple ou vers l'Autel pour le décorer ou l'embellir, même si c'est dans l'intention de servir D.ieu car c'est de cette manière que les idolâtres adoraient leurs dieux.

Mitsva positive n° 185 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de détruire tout culte et temple païen.

Mitsva négative n° 25 : Il nous est interdit d'augmenter notre fortune avec quelque objet en rapport avec le culte païen.

Mitsva négative n° 22 : Il nous est interdit de tirer profit des ornements dont sont parées les idoles.

Mitsva négative n° 48 : Il nous est interdit de conclure une alliance avec les hérétiques et de les laisser pratiquer tranquillement leur hérésie. Il s'agit des sept peuples.

Mitsva négative n° 50 : Il nous est interdit d'accorder grâce aux idolâtres et de louer toute chose qui leur soit propre.

Mitsva négative n° 51 : Il nous est interdit de permettre à des idolâtres de venir habiter dans notre pays pour que nous ne soyons pas habités par leur hérésie.

Mitsva négative n° 30 : Il nous est interdit d'imiter les coutumes des incroyants et de nous comporter selon leurs habitudes, même pour l'habillement et les réunions sociales.

Mitsva négative n° 33 : Il nous est interdit de nous livrer à la divination.

Mitsva négative n° 31 : Il nous est interdit de pratiquer des enchantements.

Mitsva négative n° 32 : Il nous est interdit d'adapter notre comportement aux périodes fixées en fonction des astres en disant par exemple, "aujourd'hui, c'est un jour propice à tel acte et nous l'accomplirons".

## SAMEDI 25 JUILLET – 4 AV

Mitsva négative n° 35 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'employer des charmes, c'est-à-dire de prononcer des paroles en faisant croire qu'elles ont des effets bienfaisants ou nuisibles.

Mitsva négative n° 38 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de demander des informations aux morts.

Mitsva négative n° 36 : Il est interdit d'aller interroger un nécromancien et de lui demander conseil.

Mitsva négative n° 37 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'interroger un Yide'oni et de lui demander un renseignement.

Mitsva négative n° 34 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de pratiquer la magie.

Mitsva négative n° 43 : Il est interdit de se raser les tempes, ainsi qu'il est dit: "Ne taillez pas en rond les extrémités de votre chevelure".

Mitsva négative n° 44 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous raser la barbe, laquelle se compose de cinq parties: la mâchoire supérieure droite, la mâchoire supérieure gauche, la mâchoire inférieure droite, la mâchoire inférieure gauche et le menton.

Mitsva négative n° 40 : C'est l'interdiction qui a été faite aux hommes de revêtir des parures féminines.

Mitsva négative n° 39 : C'est l'interdiction qui a été faite aux femmes de porter des habits d'hommes et de se parer de leurs bijoux.

Mitsva négative n° 41 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'imprimer sur notre corps une marque quelconque, qu'elle soit bleue, rouge ou de n'importe quelle couleur, à la manière des idolâtres.

Mitsva négative n° 45 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous taillader le corps, comme le font les idolâtres.

Mitsva négative n° 171 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de tondre les cheveux de la tête, en l'honneur d'un mort, comme le font les idiots.

## LA CACHEROUT... ENFIN !

Je m'en souviens comme si c'était hier : une équipe d'étrangers s'attaquant à ma cuisine, scrutant chaque assiette, chaque casserole, cuillère... tout ce que ma cuisine abritait. Le chef d'équipe, Rav Bentzion Chanowitz effectuait le tri, plaçant certains objets dans la boîte «à cachériser» et d'autres dans un sac poubelle. Je ne comprenais pas toujours la raison pour laquelle certains atterrissaient dans l'un ou l'autre sac mais j'étais sûre d'avoir pris la bonne décision en décidant de rendre ma maison cachère. Je comprenais aussi que je m'étais embarquée dans un voyage intense qui allait bouleverser mes habitudes.

Cachériser sa cuisine peut représenter une décision très difficile. Quand on a l'habitude d'agir d'une certaine manière, le changement est pénible, surtout quand il s'agit de ce que l'on mange ! Je ne savais pas grand-chose de la cachérou quand j'avais pris ma décision mais je l'avais fait néanmoins. Après tout, le peuple juif avait observé ces lois depuis le don de la Torah sur le mont Sinaï mais n'en connaissait pas grand-chose quand il les avait acceptés. D'ailleurs les Juifs furent «obligés» d'accepter d'accomplir toutes les Mitsvot avant de véritablement bien les comprendre ; après, ils les ont étudiées en profondeur et continué de le faire.

Moi aussi j'ai fini par accepter cette Mitsva sans trop savoir ce qu'elle impliquait puis je me suis mise à étudier. De fait, ceci devait devenir une partie importante de mon lien personnel avec notre peuple. Ce fut vraiment un voyage extraordinaire pour lequel je suis à jamais reconnaissante envers tous ceux qui m'ont accompagnée. Durant le processus de cachérisation, j'apprenais à déterminer ce qui pouvait être «cachérisé» et ce qui ne pouvait pas l'être ; comment rendre un objet cachère, comment veiller à la cachérou de ma cuisine et comment procéder au trempage dans un Mikvé (bain rituel) de presque tous mes ustensiles de cuisine. Ce fut une expérience bouleversante qui provoqua d'innombrables questions – et qui en provoque encore ! «L'équipe cachère» fut incroyablement courtoise et consciencieuse, répondant avec tact à mes remarques et exprimant ouvertement son admiration devant ma décision. Bien qu'il fût parfois douloureux de constater que certains objets ne pouvaient pas être cachérisés, les excellentes explications et

l'empathie de mes interlocuteurs hissèrent cet événement à un degré d'observance qui traduisait mes progrès, mon avancement dans l'étude et mon adhésion à ces commandements. Je fus particulièrement intriguée quand mes plans de travail furent, pour ainsi dire, «repasés» à l'aide d'un fer qui déversait de la vapeur ! J'apprenais comment considérer les aliments qui n'étaient ni viande ni laitages, comment il fallait séparer certains aliments, aussi bien dans ma cuisine que dans mon corps ! Mais surtout j'apprenais l'importance de la cachérou et ses immenses bienfaits pour l'âme juive. J'étais heureuse de participer enfin à cet élément fondamental, éternel du peuple juif. Je remercie encore maintenant tous ceux qui m'ont laissé leurs numéros de téléphone pour que je les appelle dès que j'avais un doute. Bien qu'évidemment, de nombreux changements durent se produire dans ma vie et mes habitudes pour «devenir et rester cachère», toutes ces difficultés furent équilibrées par le bien-être et la sérénité d'esprit que je ressentis très rapidement.

Alors quand ma chère amie Andrea m'a téléphoné la semaine dernière pour m'annoncer qu'elle allait aussi enfin franchir cette étape en l'honneur de la Bat Mitsva de sa fille, j'ai été agréablement surprise. Nous avions souvent évoqué le sujet toutes ces années mais, pour une raison ou pour une autre, elle en repoussait chaque fois l'échéance. Mais comme elle désirait que la Bat Mitsva représente une étape importante et pour sa fille et pour elle, elle avait recherché un projet à l'effet spirituel et éternel. S'engager à observer une nouvelle Mitsva est toujours une entreprise impressionnante mais laquelle aurait le plus de sens et d'effet ? Elle avait compris que le moment était venu de cachériser sa cuisine.

Maintenant c'était à moi de donner des cours pratiques ! Grâce à mes nombreux contacts, j'ai pu l'aider tout au long du processus, la rassurer, lui donner des idées... Je savais exactement par quoi elle passait, ce qu'elle ressentait et les différentes étapes qu'elle devrait parcourir, les mêmes que j'avais connues il y a 14 ans quand je m'étais trouvée dans cette situation. Maintenant, bien que nous habitions à des centaines de kilomètres l'une de l'autre, c'était comme si nous étions toutes les deux assises dans sa cuisine, en train de discuter de la cachérou et de toutes ses ramifications. Nous avons passé de nombreux moments au téléphone, parfois bien après minuit à discuter de cachérou, aussi bien des questions terre à terre que de longues dissertations philosophiques sur le rôle de la cachérou dans notre bien-être spirituel. Nous avons évoqué ce lien qui nous unit avec ceux qui ont entendu les

commandements relatifs à la cachérou il y a plus de 3300 ans au pied du mont Sinaï et notre volonté de préserver à la lettre les instructions données par D.ieu à Moïse et transmises de générations en génération. Andrea me raconta de nombreuses anecdotes de son enfance dans la cuisine cachère de sa grand-mère qui préparait de si bons petits plats.

La cachérou devenait une réalité et, sans hésiter plus longtemps, Andrea et sa fille étudièrent et comprirent tout ce qu'impliquait ce changement. Enfin Andrea a rejoint ces foyers juifs – de plus en plus nombreux – de par le monde qui respectent la cachérou et elle n'aurait pas pu devenir plus heureuse. Je continue à lui téléphoner régulièrement pour l'encourager dans ce choix crucial. C'est sûr, respecter la cachérou est une décision majeure qui requiert étude, patience et mise en pratique. Mais le résultat final est bien plus grandiose que l'effort qu'il a nécessité.

Mazal Tov Andrea pour ta nouvelle cuisine cachère. Je compte bien sur notre complicité de tous ces instants pour échanger de délicieuses recettes avec toi !

Jill Lerner

L'Chaim n°1109

traduit par Feiga Lubecki

השיחת השבוע מוקדשת  
להצלחת האישה  
נחמה דבורה שתחי'  
בת יוכבד שפרה  
ולכל משפחתה

Remerciement à  
Hachem & reussite pour  
toute la famille

MICHEL COHEN



ACTIVEIMMO

GESTION  
TRANSACTION - LOCATION

tel. 04.91.66.37.82 Fax 04.91.66.89.43

e.mail : active.immo@wanadoo.fr

5, bd Louis Salvator 13006 MARSEILLE